

5 BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MA LOCATION

POUR EN SAVOIR PLUS

CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME



1 JE RASSURE MES CLIENTS ET JE GAGNE EN VISIBILITÉ

Je me différencie des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.

2 JE BÉNÉFICIE D'UNE PROMOTION ACCRUE

Je suis mieux valorisé par les structures de promotion touristique de la destination ainsi que par leurs partenaires publics ou privés.

3 J'ACCÈDE À DES SERVICES ET OUTILS

J'accède à d'autres démarches de qualité (Vignobles et découvertes, Accueil Vélo,...) et à des services proposés par les structures de développement touristique de la destination (selon les territoires : aide à la commercialisation, newsletter, formations, ateliers, réductions...).

4 JE PEUX ACCEPTER LES CHÈQUES VACANCES

J'accède à un potentiel de plus de 9 millions* de personnes bénéficiaires des chèques vacances.

5 JE PAIE MOINS D'IMPÔTS

Je bénéficie d'un **abattement** fiscal majoré.



GIRONDE TOURISME

Immeuble Solidarité, Terrasse du Général Koenig
Rue du Corps Franc Pommiers 33000 Bordeaux

Nicolas CAUSSADE 05 57 77 30 21

n.caussade@gironde-tourisme.fr

www.gironde-tourisme.fr

UN RÉSEAU ENGAGÉ POUR LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS



Les organismes de classement des meublés de tourisme

Retrouvez la liste officielle des organismes agréés et accrédités pour le classement des meublés de tourisme sur le site national du classement des hébergements touristiques

www.classement.atout-france.fr



Edition : 2015 - Gironde Tourisme - Réseau National des Destinations Départementales
Crédits photos : Art Images, CMT 17, ADT67 / Clévacances68 / C.DUMOULIN / Monsieur LBBS,
CDT 50, ADT67 / Clévacances68 / C.DUMOULIN / Monsieur LBBS
Conception et création  Signedes Temps



*Propriétaire de location de vacances,
faites classer votre hébergement*



**GARANTIR LA QUALITÉ
GAGNER EN VISIBILITÉ**

PROFITER DE MULTIPLES AVANTAGES

LE CLASSEMENT OFFICIELLE DE QUALITÉ

Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meubles de tourisme est une garantie officielle de qualité de service et de confort :

- Une qualification nationale portée par le Ministère en charge du Tourisme,
- Un référentiel adapté aux exigences des clients, intégrant des critères de confort, différenciés et de services,
- Une gamme de classement de 1* à 5* donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services,
- Les étoiles, un repère commercial reconnu à l'international.

5 ÉTAPES POUR DÉCROCHER LES ÉTOILES

1 Je commande une visite auprès d'un organisme agréé ou accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC). (Tarif des visites sur demande).

2 Je reçois un professionnel qui réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle de mon mandataire.



3 Je reçois sous 30 jours maximum le rapport de visite avec la proposition de décision de classement.

4 Je dispose d'un délai de 15 jours pour éventuellement refuser la décision. Au-delà de ce délai, le classement est acquis.

5 Mon classement officiel est prononcé pour une durée de 5 ans.



Qui est-ce qu'un meuble de tourisme ?

Les meubles de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile.

Classé ou pas, le meuble doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

AVANTAGE FISCAL

Les propriétaires de locations de vacances classées en « meubles de tourisme », imposés dans la catégorie des BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) bénéficient d'un abattement fiscal de 71 % contre 50 % pour une location non classée.

Le plafond de revenu admis dans cette catégorie est de 81 500 € pour un meuble classé contre 32 600 € pour un meuble non classé.

Exemple pour un propriétaire réalisant 10 000 € de recettes locatives par an* :

	Meuble non classé 50% D'ABATTEMENT	Meuble classé 71% D'ABATTEMENT
REVENUS IMPOSABLES APRÈS ABATTEMENT	5 000 €	2 900 €
IMPÔT SUR LE REVENU (TAUX À 5,5%)	275 €	160 €
CONTRIBUTIONS SOCIALES (CSG)	775 €	450 €

Un propriétaire de meuble classé, relevant de la tranche d'imposition à 5,5 % économise près 2 200 € sur 5 ans (440 € par an) et 3 100 € (620 € par an) s'il relève de la tranche d'imposition à 14 %.

Bon à savoir

Le coût de la visite est vite rentabilisé grâce à l'abattement fiscal majoré.



*Démonstration valable selon la réglementation en vigueur au moment de la publication - Mars 2014

